

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Revue REANIMATION

1- Instructions Générales

Les instructions générales pour la préparation des manuscrits sont celles de l'*Uniform Requirements for Manuscripts Submitted to Biomedical Journals : Writing and Editing for biomedical , publication de l' International Committee of Medical Journal Editors*, mises à jour en octobre 2004 [1]. La revue Réanimation insiste sur les recommandations particulières qui suivent.

Conflit d'intérêt

La revue suit les pratiques internationales relatives aux conflits d'intérêts en rapport avec les publications soumises. Toute soumission de manuscrit doit être accompagnée d'une déclaration de conflit d'intérêt.

Un conflit d'intérêt existe quand un auteur et/ou un co-auteur a des relations financières ou personnelles avec d'autres personnes ou organisations qui sont susceptibles d'influencer ses jugements professionnels concernant une valeur essentielle (bien du patient, intégrité de la recherche...). Les principaux conflits d'intérêt étant les intérêts financiers, les essais cliniques, les interventions ponctuelles, les relations familiales...

Tous les auteurs de la publication **doivent déclarer toutes les relations** qui peuvent être considérées comme ayant un potentiel de conflits d'intérêt **uniquement en lien avec le texte publié**

1. **Au cas où il n'existe aucun conflit d'intérêt en lien avec l'article soumis**, la mention suivante doit être ajoutée directement dans le manuscrit : **Conflit d'intérêt : aucun.**

2. **Au cas où il existe un (ou plusieurs) conflit(s) d'intérêt avec un ou plusieurs des auteurs de l'article**, la liste complète de ceux-ci doit être mentionnée en fin de manuscrit (avant les références bibliographiques) et ce conformément à la présentation ci-dessous. Les initiales de(s) l'auteur(s) concerné(s) et le nom de l'entreprise associée sont à ajouter à la liste exhaustive figurant ci-après des conflits d'intérêt potentiels qui sont à déclarer.

Exemples :

C. R., E. L. Intérêts financiers dans l'entreprise **Barbot S.A.**

E. L. Propriétaire, dirigeant, employé, participation à un organe décisionnel d'une entreprise

Autres activités régulières dans l'entreprise **Chups SAS**

J.-J. E. Essais cliniques : en qualité d'investigateur principal, coordonnateur ou expérimentateur principal pour **RTM SARL**

P. L. Essais cliniques : en qualité de co-investigateur, expérimentateur non principal, collaborateur à l'étude pour **Light & Co**

F. W. Interventions ponctuelles : rapports d'expertise pour **EFS Associated**

M. D. Interventions ponctuelles : activités de conseil pour **SFC**

C. G. Conférences : invitations en qualité d'intervenant pour **KKS & Son**

M. S. Conférences : invitations en qualité d'auditeur (frais de déplacement et d'hébergement pris en charge par une entreprise) pour **Régis SA**

C.-A. S. Versements substantiels au budget d'une institution dont vous êtes responsable **Aphelion**

M. F. Proches parents salariés dans les entreprises visées ci-dessus

A. D. Aucun conflit d'intérêt

3. Au cas où aucun conflit d'intérêt en lien avec l'article soumis n'a été transmis par l'auteur (les co-auteurs) la mention suivante sera publiée dans l'article : **Conflit d'intérêt : les auteurs n'ont pas transmis leurs conflits d'intérêt.**

2- Envoi des textes

Les manuscrits sont envoyés au coordonnateur responsable du numéro sous forme électronique par mail.

Quelques règles doivent être respectées :

Il faut étiqueter les fichiers correctement en indiquant le nom de l'auteur. Le fichier ne doit contenir que l'article retenu pour publication, et tout le texte (sans les images) ; pour prévenir les risques d'incompatibilité entre logiciels, veiller à joindre un second fichier de l'article enregistré dans le format (ou type) « RTF » ; lors de la saisie, ne jamais utiliser les fonctions avancées du logiciel telles que les insertions automatiques de caractères, de champs, de notes de bas de page ou d'images . Les figures peuvent être fournies sous forme papier ou électronique. Elles doivent être de qualité suffisante pour être imprimées au format de la revue (cf infra). Une version papier des figures pourra être demandée par le coordonnateur responsable du numéro, lorsque la version électronique ne sera pas de qualité suffisante.

3- Présentation du manuscrit

3.1 Généralités

Le texte est dactylographié en corps 12, en double interligne. Les pages sont numérotées dans le coin supérieur droit. Le manuscrit est rédigé en français ou en anglais. L'anglais n'est accepté que s'il est la langue maternelle ou scientifique usuelle des auteurs. Le texte comporte dans l'ordre et sur des feuilles séparées :

- la page de titre,
- les résumés en français et en anglais accompagnés des mots clés,
- le texte proprement dit,
- les références bibliographiques,
- les tableaux (un par page) avec leurs légendes,
- les figures (une par page),
- les légendes des figures (regroupées sur une page séparée).

Le manuscrit ne doit pas dépasser un total de 4000 mots (références comprises). Le nombre de références ne doit pas dépasser 40. En règle générale, le nombre de tableaux et figures ne doit pas dépasser un total de 6.

3.2 Page de titre

La page de titre (page 1) comporte les mentions suivantes :

- le titre, concis, qui indique de manière précise le sujet du travail ; il ne comporte pas d'abréviations ;
- la traduction du titre en langue anglaise ;
- l'(les) initiale(s) du ou des prénoms suivie(s) d'un point abrégatif et le nom du ou des auteurs ; un nom est donné en lettres minuscules avec une majuscule à l'initiale ; quand les auteurs appartiennent à des services différents, leurs noms sont suivis de chiffres en exposant qui renvoient aux services ou adresses correspondants ;
- les intitulés et adresses complètes des services ou organismes d'origine des auteurs, avec les nom, adresse complète, téléphone, fax et adresse e-mail de l'auteur auquel doivent être envoyés la correspondance concernant l'article, le bon à tirer et la commande de tirés à part ;
- le cas échéant, la date et le lieu de la réunion où le travail a été présenté, la mention de l'origine des sources de financement ou du contrat de recherche, les remerciements pour l'aide technique à la réalisation et à la dactylographie du travail.

3.3 Les résumés en français et en anglais, les mots clés

Les résumés peuvent être structurés. Un soin tout particulier doit être apporté à leur rédaction, surtout dans la version en langue anglaise. En effet, ils sont souvent la seule partie de l'article à être indexé dans la majorité des bases de données électronique, et pour beaucoup d'entre eux la seule partie lue par la majorité des lecteurs.

Trois à dix mots-clés doivent suivre les résumés, en utilisant, si possible, la liste des titres des sujets médicaux **MeSH** (Medical Subject Headings) de *l'Index Medicus* [2].

3.4 Texte

Il débute à la page 2. Le titre du travail, sans indication d'auteur(s) ni d'origine, est répété en haut de la première page.

3.4.1 Le style

Le texte est rédigé dans un style clair, concis et précis, sans verbiage ni jargon. Il doit être compréhensible pour un lecteur qui n'appartient pas à la spécialité ou dont le français n'est pas la langue maternelle. L'emploi de la première personne n'est pas licite dans un document scientifique. On doit éviter les retours à la ligne trop fréquents.

Les événements passés sont rapportés à l'imparfait ou, plus souvent, au passé composé.

3.4.2 Divisions du texte

Quand l'article est une mise au point constitué de chapitres, chaque chapitre est numéroté : 1, 2, 3, ..., chaque chapitre peut être divisé en sous chapitre 1.1, 1.2, 1.3,...chaque sous chapitre peut encore être divisé en plusieurs sections 1.1.1, 1.1.2,

1.1.3,... Chaque numérotation est suivi d'un titre. La fragmentation, le choix des sous-titres doivent correspondre à une organisation logique des idées secondaires, leur but est de faciliter la lecture du texte, et la recherche visuelle ou en mode plan dans la version pdf.

3.4.3 Les auteurs

Pour ne pas surcharger le texte, il est préférable de ne pas citer le nom des auteurs. Cette restriction ne s'applique pas aux auteurs de publications princeps portant sur un médicament, un appareil ou une technique. En cas de mention de noms d'auteurs dans le texte, s'ils ne sont que deux, les deux sont cités, s'ils sont plus de deux, le nom du premier auteur est suivi de la mention « et al. ».

3.4.4 Abréviations

On ne doit employer que des abréviations courantes. Le terme en entier doit précéder l'abréviation, entre parenthèses, lors de sa première apparition dans le texte, sauf s'il s'agit d'une unité de mesure internationale. L'emploi des abréviations est proscrit dans le titre. Les appels de figures et tableaux sont écrits Tableau 1, Fig. 1, Figs. 2 et 3, etc.

3.4.5 Les médicaments et appareils

Les médicaments sont identifiés par leur dénomination commune internationale (sans majuscule à l'initiale). Le nom de spécialité (majuscule à l'initiale) peut éventuellement être mentionné entre parenthèses, suivi du sigle ® et du nom de la firme pharmaceutique, si le médicament est peu connu. Le nom de vente d'un appareil porte le sigle ™ et, entre parenthèses, le nom du fabricant ou du distributeur.

3.4.6 Les chiffres

Dans une phrase, les chiffres de zéro à dix s'écrivent en toutes lettres, sauf s'ils sont suivis d'une unité de mesure abrégée et que le texte comporte beaucoup d'indications chiffrées (5 mg/j, 10 min, 300 ml...). Dans un texte comportant peu d'indications chiffrées, l'unité est écrite au long et le nombre (de zéro à dix) qui précède en toutes lettres (deux mètres, cinq minutes, dix ans...). Non précédées d'un nombre les unités s'écrivent toujours au long (quelques kilomètres, plusieurs tonnes...). À partir de 11, tous les nombres s'écrivent en chiffres et sont donc suivis d'unités abrégées. Au début d'une phrase, tous les chiffres s'écrivent en toutes lettres. Le pourcentage est indiqué par le symbole %.

3.4.7 Locutions latines

Les locutions latines usuelles en français s'écrivent en romain (et al., a priori, a contrario...). Les noms latins taxinomiques s'écrivent en italique, le nom de genre avec une majuscule, le nom d'espèce avec une minuscule (*Staphylococcus aureus*). Les isotopes sont notés avec la masse atomique en exposant à gauche du symbole (¹³¹I).

3.4.8 Recommandations pour les programmes de traitement de texte

L'utilisation des différentes fonctions du traitement de texte doit être la simple possible, avec bien sur les attributs de caractère tels que gras, italique, indice, exposant,.... Il faut absolument éviter les codes de formatage sophistiqué, les liens entre le texte et les références, et les références entre elles, de façon à ne pas gêner la composition définitive de l'article.

3.4.9 Quelques exemples d'articles :

La mise au point est une **revue concise** de l'état actuel des connaissances dans un domaine précis. Le manuscrit ne doit pas dépasser un total de **4000** mots, résumés et références compris. Les auteurs au delà des faits, doivent exprimer leurs préférences personnelles quand des données sont contradictoires. Avant d'écrire leur texte, les auteurs ont par définition réalisé une lecture très exhaustive de la littérature, aussi **la bibliographie doit être courte**, avec des articles récents contenant eux mêmes une revue plus générale de la littérature. Le nombre de références ne doit pas dépasser 40. Le nombre de tableaux et figures ne doit pas dépasser un total de 6.

L'éditorial est la forme la plus personnalisée des articles médicaux. Il est en général demandé par le comité de rédaction, il peut être proposé. Son objectif est de permettre à un auteur qui fait autorité dans un domaine où il a publié des articles originaux d'exprimer une vision personnelle du sujet abordé. Le manuscrit ne doit pas dépasser un total de **1500** mots, références comprises. Les notes techniques ou physiologiques, les lettres à la rédaction, les analyses de livres et de sites web sont présentés d'une façon suffisamment brève pour que l'attention des lecteurs se porte immédiatement à l'essentiel. Ils ne doivent pas dépasser un total de **1500** mots (références comprises), de deux illustrations et d'une dizaine de références.

4- Références bibliographiques

Les instructions générales pour la rédaction des références sont celles des règles usuelles d'écriture et de présentation des références dans une liste bibliographique. La revue Réanimation insiste sur les points suivants.

Les références doivent être limitées aux plus pertinentes. Leur but est de permettre aux lecteurs de consulter eux mêmes le travail cité. Les références doivent être facilement accessibles. Inexactes, elles témoignent clairement d'un manque de considération pour le temps des lecteurs et des rédacteurs de la revue.

Les références figurent sur une (des) page(s) séparée(s) et numérotée(s). Les références sont numérotées selon l'ordre d'apparition dans le texte. Elles peuvent être dactylographiées en simple interligne mais toujours en caractères 12. Elles sont identifiées dans le texte, les tableaux et les légendes par des chiffres arabes entre crochets.

Les références citées uniquement dans les légendes, les tableaux ou les figures sont numérotées de telle façon qu'elles succèdent à la dernière référence citée dans le texte avant l'appel du tableau. Les numéros sont séparés par des virgules quand il s'agit de deux chiffres consécutifs ou non, et par un trait d'union quand il y a plus de deux chiffres consécutifs. Seuls les chiffres extrêmes sont alors cités : [5,7], [9–11], [5,7,9–11,13]. L'article ne comporte que les références à des textes qui ont été consultés pour la rédaction du travail. Les références citées doivent être accessibles aux lecteurs. Les références de travaux publiés dans des revues non indexées dans l'Index Medicus ne sont pas acceptées, sauf pour des documents historiques ou des articles princeps.

Toutes les références citées dans le texte figurent dans la liste des références et vice versa. Seuls les résumés publiés depuis moins de cinq ans révolus sont acceptés et la mention [résumé] ou [abstract] figure après le titre selon que la référence est en langue française ou anglaise. Les lettres à la rédaction comportent la mention [lettre] ou [letter] après le titre. Jusqu'à six auteurs, ceux-ci doivent être nommément indiqués ; à partir de sept, seuls les six premiers seront cités, suivis de la mention " et al. " précédée d'une virgule. Les articles acceptés mais non encore publiés peuvent être référencés : on cite la revue, l'année et le volume avec la mention (à paraître) ou (in press). Les références à des communications personnelles, des thèses, des mémoires, des manuscrits en préparation ou soumis à des revues ne sont acceptées qu'entre parenthèses dans le texte et ne doivent pas figurer dans la liste des références. Les références sont vérifiées par les auteurs avec les documents originaux.

5- Présentation des références

La présentation des références est conforme aux modèles ci-dessous.

Article de périodique

[1] Safar P. Ventilatory efficacy of mouth-to-mouth artificial respiration. Airway obstruction during manual and mouth-to-mouth artificial respiration. JAMA 1958;167:335-41.

Article d'un supplément à un volume

[1] Holmdahl MH. Two early Swedish contributions to the understanding of lung ventilation during anaesthesia. Acta Anaesthesiol Scand 1990;34 Suppl 94:82-5.

Ouvrage d'auteur(s)

[1] Davenport HW. The ABC of acid-base chemistry. 5th ed. Chicago: The University of Chicago Press; 1969.

Ouvrage à auteurs multiples avec coordonnateur(s)

[1] Prakash O, editor. Applied physiology in clinical respiratory care. The Hague: Martinus Nijhoff; 1982.

Chapitre d'ouvrage

[1] Mörch ET. History of mechanical ventilation. In: Kirby RR, Downs JB, editors. Clinical applications of ventilatory support. New York: Churchill Livingstone; 1990. pp. 1-61.

Article de journal au format électronique

[1] Morse SS. Factors in the emergence of infectious diseases. Emerg Infect Dis [serial online] 1995 Jan-Mar [cited 1996 Jun 5];1(1):[24screens]. Available from: URL: <http://www.cdc.gov/ncidod/EID/eid.htm>.

Les titres de livres en anglais s'écrivent tout en minuscules (plus d'initiale en capitale au début de chaque mot).

6- Tableaux

Chaque tableau est présenté sur une page séparée et dactylographié en double interligne. Chacun comporte en haut le numéro d'appel (en chiffres arabes) et le titre (pas plus de 50 caractères), en bas les notes explicatives éventuelles (abréviations,

sigles). Les unités sont données en tête de ligne ou de colonne. Les tableaux ne font pas double emploi avec les figures.

7- Figures

7.1 Figure papier

Les figures, en noir sur fond blanc, doivent être d'excellente qualité, car elles seront éditées sans retouches (mais réduites). Les auteurs fournissent l'original ou des photographies sur papier brillant, non plié. Les schémas sont présentés sur une feuille de format A4 (logiciel graphique et imprimante laser). Si la figure est dans le sens vertical, aucun caractère n'est plus petit que 4 mm. Si la figure est dans le sens horizontal, aucun caractère n'est plus petit que 6 mm. Les traits des schémas ont au moins 0,4 mm de large. Les symboles sont normalisés. Les signes + et x sont réservés aux opérations mathématiques. Les figures portent, au dos, sur une étiquette autocollante, le numéro d'appel dans le texte (en chiffres arabes), le nom de l'auteur principal, les premiers mots du titre de l'article. Le haut de la figure est indiqué par une flèche. Les radiographies sont présentées sous forme de photographies biencontrastées. Les figures empruntées à un autre travail ne peuvent être reproduites qu'avec l'accord écrit de leur(s) auteur(s) et de l'éditeur. Les légendes des figures sont regroupées sur une feuille à part. Une figure et sa légende forment un tout qui doit être compris sans recours au texte.

7.2 Figures, version électronique

Supports : Disquette / Zip 100 Mo / CD 600 Mo / DVD / E-mail
Système : Mac / PC ; Compression : Winzip / LZW / Stuffit / ARJ / ...
Pour les photos : quadris, niveaux de gris (simili), et les graphiques au trait (dessins N/B, textes)
Format enregistrement : EPS / TIF ou TIFF / JPEG (haute qualité)
Résolution : cette valeur s'exprime en dot per inch (points par pouce) ou points par cm.

Valeur minimale requise : 300 dpi pour niveaux de gris (similis) et quadris 600 dpi pour dessins au trait. Cette valeur n'est valable que si la taille de l'image est proche de celle de l'image imprimée. Si l'image doit être agrandie, la résolution diminuera ; au contraire, si l'image doit être réduite, la résolution augmentera. Il est plus simple de prendre en compte le nombre total de pixels sur la largeur de l'image. Ce nombre donne une indication de la qualité de reproduction de l'image à une taille donnée.

Avec ce tableau, vérifiez l' « imprimabilité en offset » de vos images (le procédé offset est plus exigeant sur la qualité d'image fournie qu'une imprimante jet d'encre ou laser).